

COMPTE RENDU
du Conseil Municipal du 24 mai 2007

Nombre d'élus :	11	L'an deux mil sept, le 24 mai à 20h30,
En exercice :	11	le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pancrasse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie,
Présents :	10	sous la présidence de Arnaud DUHAMEL, le Maire.
Votants :	10	Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2007.
Présents :		Arnaud DUHAMEL, Henri EYRAUD, Olivier EYRAUD, Bernard JAMIN-BIZET, Christiane LOCATELLI, Catherine LOUVEL de MONCEAUX, Martine NEYROUD, Jean-Pierre PORTAZ, Hélène SOVIGNET, Hervé VIOLLET.
Excusée :		Nathalie CHATELET

ORDRE DU JOUR

1. Budget Communal 2007- Décision Modificative n°1
2. Contrat de Développement Diversifié du Plateau des Petites Roches – Avenant
3. Ancien projet hôtelier
4. Demande de subvention au Territoire / CG 38 – Enfouissement des réseaux à La Reina
5. Plan Local d'Urbanisme - Règlement
6. Actions prioritaires 2007/2008
7. Contrat de location spécifique de la salle polyvalente aux associations
8. Charte de lecture publique – Pays du Grésivaudan
9. Bulletin Plateau.comcom – Evolution
10. Installation d'un camion « Pizza » sur la commune
11. Questions Diverses

1. Budget Communal 2007- Décision Modificative n°1

Compte tenu de l'évolution des réalisations du budget d'investissement, le Maire propose que les corrections suivantes soient apportées au budget Communal 2007 :

DM n°1 - BUDGET COMMUNAL 2007		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
Art. 2315	Opération 104 - Réfection chemin du Neyroud	- 10 340.00 €	
Art. 21538	Réseaux divers - Candélabres		10 340.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du Budget Communal 2007.

2. Contrat de Développement Diversifié du Plateau des Petites Roches – Avenant

Monsieur le Maire présente l'avenant au Contrat de Développement Diversifié du Plateau des Petites Roches validé par le Conseil Général et attribuant les subventions prévues au titre de la tranche 2007 soit :

- Ø 45 500 euros à la commune de Saint Bernard du Touvet
- Ø 200 144 euros à la commune de Saint Hilaire du Touvet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 2007 du Contrat de Développement Diversifié du Plateau des Petites Roches.

3. Projet hôtelier sur la commune de Saint Pancrasse

Compte tenu des réflexions engagées actuellement sur la commune dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme et notamment du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de se prononcer sur la poursuite ou non du projet hôtelier, sur la commune de Saint Pancrasse, élaboré par le cabinet Protourisme et initié par la Communauté de Communes du Plateau en 2003/2004.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide, à 9 voix Pour et 1 voix Contre, d'abandonner le projet d'implantation d'une structure hôtelière, sur la commune de Saint Pancrasse, élaboré par le cabinet Protourisme pour les raisons suivantes :

- Ø Emplacement et ampleur du projet,
- Ø Pas d'adhésion notable de la part de la population.

Monsieur le Maire en informera le Président de la Communauté de Communes du Plateau des Petites Roches dans les meilleurs délais.

4. Demande de subvention au Territoire / CG 38 – Enfouissement des réseaux à La Reina

Le Syndicat Energies de l'Isère (SE38) a finalement obtenu les financements nécessaires pour les travaux d'enfouissement des réseaux à la Reina prévus au budget 2007. Une réunion de préparation et de programmation de l'opération avec le SE38 aura lieu fin mai 2007.

Les modalités de financement des travaux restent inchangées et la contribution financière communale est estimée à :

Commune de SAINT PANCRASSE

Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité 11 932 €

Travaux sur réseaux France Telecom 14 638 €

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à demander une aide financière dans la cadre de la dotation territoriale au Conseil Général de l'Isère pour le financement des travaux d'enfouissement des réseaux à la Reina.

5. Plan Local d'Urbanisme – Règlement et Zonage

Monsieur le Maire présente au Conseil la version simplifiée du règlement ainsi que le zonage définitif. Les quinze articles du règlement sont revus en détail et les remarques émises permettront au bureau d'étude en charge du PLU de finaliser le règlement dans les meilleurs délais.

Le calendrier est le suivant :

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Ø Délibération du Conseil Municipal tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU | 15 Juin 2007, |
| Ø Transmission du projet de PLU aux personnes publiques associées - Consultation pendant 3 mois | Juillet – Août – Sept. 2007 |
| Ø Enquête publique | Octobre 2007 |
| Ø Rapport du commissaire enquêteur | Novembre 2007 |
| Ø Approbation du PLU | Décembre 2007 |

6. Actions prioritaires 2007/2008

Monsieur le Maire propose aux élus de réfléchir, pour le prochain Conseil, aux actions qu'ils souhaitent faire avancer en priorité pour l'année à venir parmi les dossiers suivants :

- Ø Assainissement collectif au Baure (une partie du hameau).
- Ø Projet de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif du Baure et des Meunières.
- Ø Logements sociaux – Maison d'accueil de personnes âgées.
- Ø Aménagements de sécurité au carrefour de la Reina.
- Ø Plateforme DDE : suivi des aménagements paysagers et dossier pour construction d'un bâtiment de stockage de sel et engins.
- Ø Réflexion sur les solutions de transport à envisager lors de la fermeture du tunnel.

7. Contrat de location spécifique de la salle polyvalente aux associations

Hervé Viollet présente le projet de contrat de location ponctuelle de la salle polyvalente de Saint Pancrasse qui sera appliqué à toutes les associations et qui comporte les changements suivants :

- Ø deux chèques de caution seront demandés à la signature du contrat (un de 800 euros pour le matériel et un de 80 euros pour le ménage).

Il est précisé que le chèque de caution de 80 euros pour le ménage sera automatiquement retenu au cas où la salle n'est pas rendue propre.

Il est également proposé de mettre à jour les conventions d'utilisation de la salle polyvalente avec les associations de Saint Pancrasse qui l'utilisent régulièrement dans le cadre de leurs activités et de changer le montant de la caution demandée à 800 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les conditions des conventions et contrats de location de la salle polyvalente qui seront appliquées aux associations à partir de ce jour.

8. Charte de lecture publique – Pays du Grésivaudan

Le Maire présente au Conseil la Charte « développer et consolider la lecture publique – Vecteur de cultures, pour un pays de connaissances » adoptée par le Comité Syndical du Pays du Grésivaudan lors de sa séance du 14 décembre 2006 suite aux rencontres effectuées depuis plus d'un an par le groupe de travail de la commission sport / culture auprès des bibliothèques et aux actions menées en étroite collaboration avec la Bibliothèque Départementale de l'Isère.

Il est proposé au Conseil de transmettre sa position sur la Charte au Président du Syndicat mixte du Pays du Grésivaudan pour bénéficier des aides (mise en réseau informatique des bibliothèques, aménagements, animation etc...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la Charte Lecture Publique élaborée par le Syndicat Mixte du Pays du Grésivaudan.

9. Bulletin Plateau.comcom – Evolution

Les membres de la commission « Plateau.comcom » se sont réunis les 5 avril et 10 mai dernier pour réfléchir à l'éventualité d'une refonte du plateau.comcom en intégrant une partie des gazettes communales du plateau.

L'idée est d'informer tous les habitants du plateau sur les événements et la vie des 3 communes.

Après en avoir débattu, le conseil décide, à 8 voix Pour, 1 Abstention et 1 voix Contre, de ne pas retenir la proposition de la commission « Plateau.comcom » pour les raisons suivantes :

- Ø Augmentation démesurée du coût de réalisation et de diffusion du « Plateau.comcom ».
- Ø La préférence est de garder une gazette communale mensuelle.

Cependant, un encart sur les informations communales de St Pancrasse pourra être proposé ponctuellement selon l'importance de l'information.

10. Installation d'un camion « Pizza » sur la commune

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande écrite d'un habitant de Saint Pancrasse qui souhaite installer sur la commune un camion « Pizza ».

Les emplacements sollicités sont : la place au centre du village, le Col du Coq et la plate forme DDE.

Après en avoir débattu, Le Conseil Municipal décide, à 8 voix Pour et 2 Contre, d'autoriser Monsieur Wawruszczak à installer sur la commune un camion « Pizza », pendant une période de 6 mois renouvelable après bilan, avec les conditions suivantes :

- Ø Apporter une attention particulière aux problèmes de nuisances sonores et environnementales que l'activité pourrait occasionner.
- Ø Effectuer un nettoyage des lieux après chaque journée et notamment au Col du Coq. Il sera privilégié sur ce site l'utilisation d'emballages légers pour éviter de retrouver des cartons d'emballage vides dans les alentours.
- Ø Boissons alcoolisées interdites sans délivrance de licences spécifiques.
- Ø Emplacements autorisés :
 - Col du Coq : le week-end.
 - Centre du village vers l'arrière des gîtes communaux : 1 à 2 journées à préciser.
- Ø Emplacement non autorisé :
 - Plateforme DDE.

11. Questions diverses

Un point est fait sur les permanences des prochaines Elections Législatives et sur la période des congés d'été 2007.

Informations sur le planning des manifestations 2007 / 2008

	2007	2008
Feux St Jean :	St Pancrasse : 16 juin 2007	St Bernard : 21 juin 2008
Feu artifice 14/7 :	St Hilaire : 14 juillet 2007	St Pancrasse : 13 juillet 2008
Forum des Associations :	St Hilaire : 8 septembre 2007	

PROCHAIN CONSEIL : Vendredi 15 juin 2007 à 18h30

La séance est levée à 23h50

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Signature des Présents
Le Maire,

Les Membres du Conseil Municipal